

## **Création de postes suite à des avancements de grade - Transformation de postes**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 07/11/03	favorable	séance du 04/12/03	favorable

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2004 Imputation : chapitre 2004.	Montant annuel : 19 900 € à titre indicatif (charges patronales comprises)

### **1. Création de postes suite à des avancements de grade**

Des avancements de grade sont prévus pour l'année 2004.

Les tableaux d'avancement sont en cours d'élaboration et seront envoyés au Centre de Gestion après l'évaluation des agents concernés pour un passage dans les commissions administratives paritaires en décembre 2003.

Le Centre de Gestion nous invite à créer les postes dès à présent.

Les postes concernés sont les suivants :

- ingénieur principal
- technicien supérieur chef
- rédacteur chef
- technicien supérieur principal
- agent administratif qualifié

### **2. Transformations de postes**

- Le chargé de la logistique (agent d'entretien) a réussi le concours d'agent technique.

Ce poste de chargé de logistique avait été ouvert au départ sur un grade d'agent d'entretien ou agent technique.

L'intéressé avait été recruté initialement en qualité d'agent d'entretien.

Ses fonctions ont évolué : outre les missions traditionnelles liées à la logistique, il assure le suivi des contrats et marchés liés aux fournitures et matériels, la gestion des stocks, le suivi de l'aménagement des locaux, la gestion transversale des moyens et des équipements de la collectivité (gestion du parc de véhicules, mobilier...).

- Deux gardiens de déchetterie du SYBERT, actuellement agents d'entretien, ont également réussi leur concours d'agent technique.

Le SYBERT souhaite que ces agents soient nommés en qualité d'agent technique.

**A la majorité, une abstention, le Conseil de Communauté :**

**- crée les postes de :**

- ingénieur principal**
- technicien supérieur chef**
- rédacteur chef**
- technicien supérieur principal**
- agent administratif qualifié**

**- supprime les anciens postes lorsque les agents seront nommés dans les nouveaux grades.**

**- valide la transformation de trois postes d'agent d'entretien en postes d'agent technique.**

Pour extrait conforme,

Le Président